

Conseil municipal du 19 septembre 2016

DEPARTEMENT DU FINISTERE

Mairie de
P O U L D R E U Z I C
29710

Téléphone : 02.98.54.40.32
Télécopie : 02.98.54.77.33
E-mail : mairie@pouldreuzic.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Seize, le 19 septembre à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe Ronarc'h Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2016

Présents : Monsieur Philippe Ronarc'h, Madame Michelle Burel, Monsieur Hervé Le Coz, Madame Nelly Vivien, Monsieur Claude Donnadiou, Madame Josée Jolivet, Monsieur Didier Bodénan, Madame Christelle Guezengar, Monsieur Jean Pierre Kersalé, Monsieur Patrick, Pérennou, Madame Claudie Simon, Monsieur Bernard Le Goff, Madame Armelle Ronarc'h, Monsieur Jean Luc Calvez, Madame Michèle Calloc'h.

Absents excusés :

Madame Alexandra Marec qui donne procuration à Monsieur Jean Pierre Kersalé
Monsieur Eric Bourdon qui donne procuration à Monsieur Jean Luc Calvez
Madame Monique Kerveillant qui donne procuration à Madame Michèle Calloc'h
Monsieur Guy Andro.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal. Madame Nelly Vivien a obtenu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 6 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

Objet : délibération n°00060/2016 – Désaffectation des locaux scolaires de l'ancienne école Pierre Jakez Hélias

La procédure impose de recueillir au préalable l'avis de Monsieur le Préfet qui se prononce après avoir consulté les services départementaux de l'éducation nationale. L'IA-DASEN ne formulant aucune opposition à cette désaffectation, l'avis de Monsieur le Préfet est favorable, le conseil municipal peut donc délibérer sur ce sujet.

Monsieur le Maire invite donc les conseillers municipaux à se prononcer sur ce sujet

Monsieur Jean Luc Calvez demande des informations sur les activités qui sont prévues dans ces locaux ? Monsieur le Maire lui répond qu'une réflexion est en cours, ce seront des activités en lien avec la collectivité et cela permettra de désengorger la salle Pierre Jakez Hélias:

- 1) activités musicales: une salle leur sera dédiée (notamment pour Dihun) : piano, éveil musical, violon...
- 2) lieu d'exposition,
- 3) gymnastique, gymn douce, dans la salle multi-activités pour des petits groupes,

C'est un projet global qui va devoir être travaillé en commission : le 22 septembre à 18h30 la commission travaux se réunira à ce sujet.

Une idée pour l'avenir : local pour fêtes privées, payantes (30 à 40 personnes) à partir de janvier 2017.

Cela conduit Monsieur le Maire à aborder le sujet d'une MAM (maison des assistantes maternelles). De nombreux contacts ont eu lieu avec les porteuses de ce projet.

Une rencontre avec Madame LALLA, du Service Accueil du Jeune Enfant du Conseil Départemental et avec les interlocutrices de la MAM a été organisée cet été.

Le projet d'étant pas assez abouti, la commune ne peut pas prendre d'engagement pour une mise à disposition des locaux. Cela causerait préjudice aux 15 assistantes maternelles qui sont sur la commune, sans assurance que le projet soit pérenne. Depuis 2007, le nombre d'assistantes maternelles sur la commune a beaucoup évolué, les places disponibles d'accueil du jeune enfant sont nombreuses. La situation des personnes en activité est vulnérable.

L'avis de la CAF et du Conseil départemental : projet fragile.

Monsieur le Maire pense que dans l'intérêt des assistantes maternelles en place, il convient de privilégier l'accueil dans les familles. Cela reste un projet privé.

Monsieur Jean Luc Calvez demande s'il y a une réflexion sur le coût total : EDF, Chauffage, eau, mise aux normes? Monsieur le Maire lui répond que oui, une convention sera signée et le ménage sera fait pas les emprunteurs. C'est un plus pour la commune d'avoir des salles dédiées à la culture, au sport...Il y a des volumes restreints permettant des activités réduites. Ce sera une maison pour tous.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (Pour : 14, Abstentions : 4), décide de désaffecter les locaux scolaires de l'ancienne école publique Pierre Jakez Hélias (classes maternelles et élémentaires).

Objet : délibération n°00061/2016 – Actualisation du PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée)

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le projet d'inscription au PDIPR des itinéraires de randonnée suivants :

- 1) circuit de Saint Démet (Promenades et randonnées – PR)
- 2) la boucle des droits de l'homme (VTT)
- 3) liaison Pouldreuzic-Plozévet (PR et VTT)

Ce projet est proposé par la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ces itinéraires empruntent des chemins ruraux et autres propriétés appartenant au patrimoine privé de la commune.

L'inscription au PDIPR, effective après délibération du conseil départemental, engage la commune sur le maintien des chemins sur ses propriétés. En cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin inscrit au PDIPR sur propriété communale, la commune doit informer le Département et lui proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement sa qualité paysagère.

Des observations sont faites sur les circuits Laraon et Morvé non concernés par cette délibération. Monsieur le Maire souligne que les randonneurs peuvent passer à Laraon, il suffit de demander au propriétaire. Ces remarques seront transmises au service concerné.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (17 voix pour, 1 abstention) :

- 1) Autorise le passage aux randonneurs sur la propriété privée communale selon les tracés présentés en annexe,
- 2) Autorise le balisage des itinéraires (conformément au cahier des charges « balisage et signalétique en randonnée » du Département et la promotion touristique de tracés,
- 3) Demande l'inscription au PDIPR de ces 3 itinéraires et s'engage, à ce titre, à conserver les chemins et sentiers communaux en proposant un itinéraire de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière,
- 4) S'engage à informer le Département de toute fermeture des itinéraires, en transmettant copie des arrêtés municipaux,
- 5) Autorise Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Objet : délibération n°00062/2016 – Projet de zonage d'assainissement collectif/Bourg : validation de la carte

Le conseil municipal est invité à donner son avis sur la carte intitulée « projet de zonage d'assainissement – Bourg » (ci-annexée). Ce zonage fait suite aux propositions de 2011 auxquelles ont été rajoutées : la friche Guichaoua, la venelle de Kermaria- Kervizigou, l'impasse des cheminots, la rue de la mer jusqu'à Ty Bos, la rue de l'école des filles et Poul Boulic. Cela représente un coût important qui donnera lieu à un fonds de concours : la commune paiera 50% des travaux hors taxes.

Au total ce projet porterait sur 151 branchements supplémentaires environ pour la commune.

Cette carte réalisée par le cabinet ABC fera ensuite l'objet d'une délibération du conseil communautaire qui préparera le dossier qui sera soumis à enquête publique (début 2017).

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette carte.

Objet : délibération n°00063/2016 – logement 15 rue de la mairie – 1^{er} étage : fixation du loyer

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le loyer précédent qui était de 352 euros (sans les charges). Ce montant sera réévalué chaque année selon l'indice INSEE connu (2^{ème} trimestre).

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant du loyer mensuel à 352 euros (sans les charges) et dit qu'il sera réévalué chaque année selon l'indice INSEE connu (2^{ème} trimestre).

19h15 : Monsieur Guy Andro rejoint l'assemblée.

Objet : délibération n°00064/2016 – bibliothèque : modalités du désherbage (retrait des livres qui ne peuvent plus être proposés au public)

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à un désherbage. Les membres du conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, donnent leur accord sur le principe du désherbage. Demande est faite pour, d'une part, la réalisation d'un listing précis où figureront les références des ouvrages et la (ou les) raison (s) qui implique (nt) le désherbage et, d'autre part, pour des propositions d'affectation de ces ouvrages.

Objet : délibération n°00065/2016 – Création d'un poste d'attaché territorial principal et modification des modalités d'attribution des IFTS (indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires) à compter du 1^{er} octobre 2016

Le conseil municipal est invité à :

- 1) Se prononcer sur la création d'un poste d'attaché territorial principal à plein temps afin de faire bénéficier l'agent qui remplit les conditions d'avancement sur ce grade.
- 2) Compléter la délibération du 28 décembre 2006 dans le sens où il est proposé de maintenir les IFTS (indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires) au bénéfice des agents du cadre d'emploi des attachés, sur la base du montant de référence annuel indexé sur la valeur du point avec application d'un coefficient multiplicateur maximum de 8.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'attaché territorial principal, à temps plein, à compter du 1^{er} octobre 2016 et de compléter la délibération du 28 décembre 2006 dans le sens où il décide de maintenir les IFTS au bénéfice des agents du cadre d'emploi des attachés, sur la base du montant de référence annuel indexé sur la valeur du point avec application d'un coefficient multiplicateur maximum de 8.

Objet : délibération n°00066/2016 – Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer la convention (le bail) avec Orange pour le relais situé à Méot

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de l'autoriser à signer la nouvelle convention avec ORANGE pour la pérennisation du relais situé à Méot :

Conseil municipal du 19 septembre 2016

Loyer actualisé, à compter du 22 février 2017, pour une durée de 12 ans, une tacite reconduction de 6 ans et un délai de préavis de résiliation de 24 mois.

Montant du loyer annuel 2920 euro nets
Augmentation de 1% chaque année

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Objet : délibération 00067/2016 – Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer le contrat BUTAGAZ pour deux citernes : rue de l'usine (pour le gymnase) et rue de la mer (pour le restaurant scolaire)

Monsieur le Maire donne quelques détails afférents à ce renouvellement de contrat :

Renouvellement de contrat BUTAGAZ pour 3 ans, deux citernes : une pour le restaurant scolaire et une pour le gymnase, 886 euro HT la tonne.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Objet : délibération 00068/2016 – Rapports 2015 de la CCHPB pour les services : déchets, eau et défense incendie-bornes de puisage, assainissement

Monsieur le Maire rappelle à tous les membres du conseil municipal qu'ils ont été destinataires le 25 juillet 2016 de ces rapports, présentés en conseil communautaire du 11 juillet 2016, et demande si ceux-ci appellent des observations. La qualité du travail réalisé par les différents services est soulignée par Monsieur le Maire.

Des observations sont faites : l'accès à certaines bornes incendie est compliqué, certains containers, avec la mise en place des nouvelles consignes de tri, ne sont pas vidés assez souvent. L'implantation d'une borne « verte » face aux anciens locaux des pompiers est signalée.

Le conseil municipal prend acte de ces rapports.

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire prend la parole :

- 1) Le projet concernant la construction d'une MAM est une affaire privée, la commune ne mettra pas de bâtiments à disposition.
- 2) L'aménagement des anciens locaux scolaires : sujet déjà abordé.
- 3) Il convient de poursuivre les réflexions sur l'aménagement de l'espace Guichaoua. La participation de tous est souhaitée. Des contacts ont été pris avec des bailleurs sociaux. Le coût estimé de l'aménagement des voies et réseaux est de 400 000 euro. Le conseil municipal est favorable à ce qu'un courrier soit expédié à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne afin de demander un report pour le versement des 90% restants à verser en janvier 2017. Le recouvrement du FCTVA sur les dépenses de 2015 permettra de payer cette somme. La polémique s'installe autour de l'achat et du prix de la friche Guichaoua.
- 4) La CCHPB a validé l'implantation de l enseigne CARREFOUR sur une surface de 430m², zone de Penclousiou. La demande de permis de construire va être déposée.
- 5) Une réunion publique concernant l'accueil des migrants a eu lieu. Un élan de solidarité s'est créé. Une collecte d'objets de première nécessité est en cours. Merci aux associations et aux habitants qui accompagneront les arrivants.
- 6) le nouveau médecin s'installera courant novembre au sein de la maison médicale. Un encart sera prévu dans la presse pour signifier son arrivée.
- 7) L'inauguration de l'école aura lieu samedi 24 septembre à partir de 11h30. Merci de répondre à l'invitation. Le parking Corentin Hénaff sera bien entendu fermé mais 150 places seront disponibles sur l'espace Guichaoua. Il y a 165 élèves pour 7 classes. Ensuite, dimanche, une opération « portes ouvertes » est organisée de 10h à 17h. Animations gratuites et pique-niques.
- 8) Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention avait été attribuée au club de waveski de Plouhinec. Emma Guemas est devenue vice-championne du monde dans sa catégorie.

Conseil municipal du 19 septembre 2016

9) Madame Michèle Calloc'h demande si un plan de circulation sera établi aux heures de pointe autour de l'école ? Mise en place d'un sens unique ? Décaler le déclenchement des feux tricolores ? Monsieur le Maire précise qu'une période d'observations est nécessaire avant d'opérer de nouveaux aménagements.

La séance est levée à 20h10